

Réf : DCM202439

Nombre de membres afférents au conseil municipal : 29		
En Exercice	Présents	Qui ont pris part à la délibération
29	23	29

Date de la convocation : 05/04/2024

Notifiée aux élus le : 05/04/2024

Date de l'affichage : 05/04/2024

OBJET : DF - BUDGET ANNEXE PARKING
- COMPTE DE GESTION 2023

SÉANCE DU LUNDI 15 AVRIL 2024

L'an DEUX MILLE VINGT-QUATRE, le QUINZE AVRIL à 17H30, le Conseil Municipal d'Aigues-Mortes, régulièrement convoqué le 05 avril 2024 (affichage du même jour), s'est réuni au nombre prescrit, en salle du Conseil Municipal, sous la présidence de M. Pierre MAUMÉJEAN, Maire d'Aigues-Mortes.

PRÉSENT-E-S : Pierre MAUMÉJEAN, Marielle NEPOTY, Patricia VAN DER LINDE, Jean-Claude CAMPOS, Josiane ROSIER-DUFOND, Michel LEBLANC, Véronique BONVICINI, Michel AUSSANNAIRE, Janine LHUILLIER, Christian LAPISARDI, Andrée DAMOUR, Michèle PALLARES, Alain BAILLIEU, Christian GROUL, Yves GRAS, Jean-Claude BASCHIOU, Régis VIANET, Maguelone CHAREYRE, Stéphanie PIERRON, Joachim RAMS, Olivier BERTRAND, Carine VANDERBISTE, Stéphane PIGNAN

ABSENT-E-S AYANT DONNÉ PROCURATION :

Gilles TRULLET à Régis VIANET Arnaud FOUREL à Jean-Claude CAMPOS
Christine DUCHANGE à Michel AUSSANNAIRE
Nathalie LALLOUETTE à Andrée DAMOUR
Cédric BONATO à Joachim RAMS Maryline POUGENC à Olivier BERTRAND

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : Christian LAPISARDI

Rapporteur : Régis VIANET

- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L2121-14, L2121-21 et L2121-29 relatifs à la désignation d'un président autre que le maire pour présider au vote du compte administratif et aux modalités de scrutin pour les votes de délibérations
- Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2121-31 relatif à l'adoption des comptes administratifs et de gestion
- Considérant que Régis VIANET a été désigné pour présider la séance lors de l'adoption du compte administratif 2023
- Considérant que Monsieur Pierre MAUMEJEAN s'est retiré pour laisser la présidence à Régis VIANET pour le vote du compte administratif
- Vu le compte de gestion de l'exercice 2023 établi par le comptable
- Vu le compte administratif de l'exercice 2023 dressé par le Maire

Le compte administratif 2023 du budget annexe parking est rigoureusement conforme au compte de gestion du comptable.

L'exercice 2023 du budget annexe parking clôture :

- En excédent de fonctionnement de 397 317,20 €.
- En excédent d'investissement de
 - 478 227,84 € avant restes à réaliser
 - 474 927,84 € après restes à réaliser,
- En excédent de clôture cumulé toutes sections confondues, après restes à réaliser,

soit 872 245,04 €. Le tableau suivant retrace le résultat de l'exercice :

EXECUTION DU BUDGET							
		DEPENSES		RECETTES		SOLDE D'EXECUTION (1)	
REALISATIONS DE L'EXERCICE (mandats et titres)	Section d'exploitation	A	1 910 044,15	G	2 018 153,53	G-A	108 109,38
	Section d'investissement	B	258 519,80	H	319 809,09	H-B	61 289,29
		+		+			
REPORTS DE L'EXERCICE N-1	Report en section d'exploitation (002)	C	0,00 (si déficit)	I	289 207,82 (si excédent)		
	Report en section d'investissement (001)	D	0,00 (si déficit)	J	416 938,55 (si excédent)		
		=		=			
TOTAL (réalisations + reports)		P= A+B+C+D	2 168 563,95	Q= G+H+I+J	3 044 108,99	=Q-P	875 545,04
RESTES A REALISER A REPORTER EN N+1 (2)	Section d'exploitation	E	0,00	K	0,00		
	Section d'investissement	F	3 300,00	L	0,00		
	TOTAL des restes à réaliser à reporter en N+1	= E+F	3 300,00	= K+L	0,00		
					DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION (1)
RESULTAT CUMULE	Section d'exploitation	= A+C+E	1 910 044,15	= G+I+K	2 307 361,35	397 317,20	
	Section d'investissement	= B+D+F	261 819,80	= H+J+L	736 747,64	474 927,84	
	TOTAL CUMULE	= A+B+C+D+E+F	2 171 863,95	= G+H+I+J+K+L	3 044 108,99	872 245,04	

Il est proposé au conseil municipal :

- **De constater** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **D'approuver** le compte administratif 2023 du budget annexe parking dont le résultat est présenté ci-dessus,
- **D'arrêter** le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

Le conseil municipal est invité à délibérer.

- **CONSTATE** les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion,
- **APPROUVE** le compte administratif 2023 du budget annexe parking dont le résultat est présenté ci-dessus,
- **ARRÊTE** le résultat définitif tel que résumé ci-dessus.

Le conseil municipal, ouï l'exposé qui précède et après en avoir délibéré à l'unanimité,

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits,

Pour copie conforme

Date de publication, certifiée exécutoire, le 30 avril 2024

Le Maire,
Pierre MAUMÉJEAN

Pour le Maire par Délégation
Le Directeur Général des Services,
Christophe BARONI



Résultats du vote :

Délibération 2024-39	DF- Parkings- Compte de gestion 2023	Pour :	29	UNANIMITÉ
		Contre :	0	NÉANT
		Abstention	0	NÉANT

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'Assemblée délibérante ainsi que d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif (16 Avenue Feuchères – CS 88010 – 30 941 NÎMES CEDEX 09 ou www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois, à compter de sa publication

Envoyé en préfecture le 30/04/2024

Reçu en préfecture le 30/04/2024

Publié le



ID : 030-213000037-20240430-DCM202439-DE